

**SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES ET DU VAUCLUSE**

Siège social : Chambre d'Agriculture de Digne Les Bains

DEMANDE D'ADHESION ET D'ASSURANCE

Digne, le 05 janvier 2024

Objet : Demande d'adhésion au syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs, Fransylva 04-05-84.

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire forestier et vous avez émis le souhait d'adhérer au Syndicat des propriétaires forestiers pour vous informer, vous conseiller, vous défendre et vous représenter auprès des instances départementales et nationales. Votre adhésion vous permet également de bénéficier d'une assurance responsabilité civile souscrite par le Syndicat pour ses adhérents à un prix très intéressant. En effet, votre responsabilité peut être mise en cause en cas d'accident causé à un tiers même si votre forêt n'est pas ouverte au public. La simple chute d'une branche sur un promeneur peut vous amener à payer des sommes très importantes en cas de graves blessures car vous êtes responsables de ce qui vous appartient.

La cotisation est calculée sur la base de la surface boisée que vous possédez. Ne minorez surtout pas cette surface car l'assurance pourrait alors refuser de prendre en charge le sinistre déclaré.

Pour calculer votre cotisation vous-même :

1) Vous avez moins de 20 hectares :

Forfait de 10 € + 5 € de frais de gestion = 15 € de cotisation.

2) Vous avez 20 hectares ou plus de 20 hectares :

Nombre d'ha x 0,50 € + 5 € de frais de gestion = montant de votre cotisation.

Exemple pour 32 ha : (32 ha x 0,50 €) + 5 € = 16 € + 5 € = 21 € de cotisation.

La feuille de renseignements ci-jointe doit être adressé à Christian FAVRE - 300, chemin de Craoux – 84310 - Morières les Avignon précisez-nous la surface que vous déclarez.

Vous pouvez régler :

Par chèque à l'ordre de « Fransylva 040584 », adressé à Christian FAVRE - 300, chemin de Craoux – 84310 - Morières les Avignon

Ou par virement bancaire sur le compte « Fransylva 040584 » aux coordonnées suivantes :

IBAN : FR76 1130 6000 8448 1654 7293 728 BIC : AGRIFRPP 813

Nous restons à votre disposition et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES ET DU VAUCLUSE

Siège social à la Chambre d'Agriculture de Digne Les Bains

Bulletin d'adhésion 2024

NOM :

Prénom :

Personne morale :

Adresse :

Adresse mail :

Surface boisée totale en hectares arrondi au chiffre supérieur :

Dans la (les) commune(s) de :

Montant de ma cotisation-assurance :

1__1 Je possède moins de 20 hectares :

Montant de ma cotisation : 15 Euros.

ou

1__1 Je possède 20 hectares ou plus de 20 hectares :

Montant de ma cotisation :

(.....ha x 0,50 €) + 5 € = €

L'assurance responsabilité civile souscrite par le Syndicat pour ses adhérents auprès de Generali ne pourra prendre effet qu'à réception de votre règlement et de ce bulletin.

Signature

Vous pouvez régler :

Par chèque à l'ordre de « Fransylva 040584 », adressé à Christian FAVRE - 300, chemin des Craoux – 84310 - Morières les Avignon

Par virement bancaire sur le compte « **Fransylva 040584** » aux coordonnées suivantes :

IBAN : FR76 1130 6000 8448 1654 7293 728 BIC : AGRIFRPP 813

Vous devez fournir impérativement le bulletin par courrier à l'adresse ci-dessus ou par mail en précisant bien la surface de votre propriété forestière.